

Pétition pour une information aux riverains

La Ville procède régulièrement à des interventions sur le domaine public qui nécessitent des interdictions de stationnement (taille d'arbres, travaux en sous-sol, réservation d'espace pour des activités diverses, etc.).

Si une signalisation est mise en place pour notifier la date et l'heure à partir desquels le stationnement est interdit, la date de rétablissement du stationnement n'est jamais mentionnée.

Or, les riverains ont besoin de s'organiser et de savoir s'ils pourront parquer leur véhicule le soir en rentrant du travail, ou si une alternative doit être trouvée pour plusieurs jours.

De même, les visiteurs (artisans, infirmières du CMS, etc.) doivent pouvoir planifier leur visite et s'organiser en conséquence.

Cette pétition demande à ce que la Ville mentionne systématiquement l'heure et la date (indicative, car il peut bien sûr y avoir des contretemps) de fin d'interdiction de stationnement.

Par ailleurs, la transparence de l'action publique justifie que la raison de l'interdiction soit également mentionnée (taille d'arbre, aménagement d'une terrasse, création d'une piste cyclable, etc.).

Nom	Prénom	Adresse	Signature
Bron	Alain	Clamadour 14 1012 Lausanne	